



Programme de sélection Âne Bourbonnais

Nom de l'organisme de sélection : Association Française de l'Âne Bourbonnais

Nom de la race concernée par le programme de sélection : Âne Bourbonnais

Siège social : Pôle Asin, 4 Chemin de la Cornille – 03360 BRAIZE

Site web : www.anebouronnais.fr

Adresse électronique : contact.anebouronnais@gmail.com

Sommaire

1 - Présentation de l'organisme de sélection.....	3
I/ Historique et actions.....	3
II/ Organisation :	3
III/ Commissions :	3
a) Commission du livre généalogique de l'Âne Bourbonnais.....	4
b) Commission nationale d'approbation	4
2- Présentation de la race et de son programme de sélection	5
3- Standard de la race	6
4 – État des lieux du cheptel et des éleveurs.....	7
I/ Éleveurs :.....	7
II/ Cheptel reproducteur :	7
5- Objectifs et mise en œuvre	7
I/ Objectifs et indicateurs à l'horizon 2026.....	7
II/ Actions mises en œuvre :.....	8
a) Moyens.....	8
b) Actions mises en œuvre pour l'augmentation du nombre d'éleveurs	8
c) Actions mise en œuvre pour l'augmentation du nombre d'ânesses saillies	8
d) Actions mises en œuvre pour l'augmentation du taux de réussite des saillies.....	8
e) Actions mises en œuvre pour l'augmentation du taux de participation au contrôle de performance	8
f) Programme de sélection	9
g) Contrôle des accouplements consanguins via Cupidon.....	10
6 - Règlement du livre généalogique	11
7- Identification, enregistrement des animaux et certification de la parenté.....	13
8- Mise en œuvre du contrôle de performances	14
I/ Délégation du contrôle de performances :.....	14
II/ Organisation du contrôle de performances :	14
III/ Description du contrôle de performances :.....	16

1 - Présentation de l'organisme de sélection

I/ Historique et actions

L'Association de l'Âne Bourbonnais a vu le jour à Braize, dans l'Allier, berceau de race le 30 mars 1994.

Elle est issue d'une concertation entre éleveurs et passionnés qui œuvraient déjà depuis 1986, année de la première Foire aux Anes de Braize, dont le succès grandissant leur a fait prendre conscience de la place et du rôle de l'équidé dans la vie rurale locale et de l'intérêt qu'il suscitait auprès du public.

C'est donc sur l'initiative d'un petit groupe de passionnés, amoureux de l'âne que s'est constituée cette association.

Son but était de promouvoir, de revaloriser et de réhabiliter un des maillons du patrimoine régional qui se trouvait en perdition.

Après un recensement du cheptel, l'identification des sujets, l'élaboration d'un standard, la mise en place du suivi génétique, l'association toujours active œuvra pour que l'Âne Bourbonnais soit officiellement reconnu par les Haras Nationaux le 25 octobre 2002.

Depuis cette date, la porte des salons et diverses manifestations de races asines est ouverte à l'Âne Bourbonnais où l'association et ses bénévoles ne cessent de le présenter :

- Sa promotion est ainsi faite sur les concours nationaux (modèle et allure, maniabilité en main ou attelée, utilisation), lors de salons, foires et fêtes, en démonstration lors de diverses manifestations.
- Sa pérennité est vérifiée par sa présence et son développement dans les activités de loisirs, nettoyage urbain (piquetage), son utilisation dans les travaux agraires, le maraîchage, la viticulture, la production de lait d'ânesse, l'asinothérapie, etc....

L'Association compte au 31 mars 2023, 91 adhérents dont 34 sont des éleveurs et/ou utilisateurs d'âne bourbonnais.

L'objectif de l'association est la préservation et la promotion de la race. A ce titre, l'association assure, avec la commission du Livre Généalogique, la gestion et le suivi des sujets, la prospection et la détection d'animaux pour inscription à titre initial, et fédère l'engagement et la responsabilisation des éleveurs.

Par ses actions, elle valorise l'image de l'Âne Bourbonnais dans le paysage national et notamment dans son berceau de race où il puise ses origines et où son activité a été relevée au cours des siècles précédents.

Par le biais des médias et des divers outils de communication, par son implication dans des projets de préservation de la biodiversité, d'enseignement ou de divertissement, elle contribue à la mise en valeur de son âne.

II/ Organisation :

Conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, les membres de l'association française de l'Âne Bourbonnais adhèrent à ses statuts, dont les modifications sont enregistrées auprès de la préfecture de l'Allier.

Lesdits statuts sont précisés par un règlement intérieur élaboré par le conseil d'administration de l'association.

Le bureau de l'association établit le budget prévisionnel.

L'association fonctionne grâce au bénévolat de ses adhérents et n'emploie pas de salarié à ce jour. Les statuts, le règlement intérieur de l'association sont transmis sur demande de l'adhérent.

III/ Commissions :

L'association désigne en son sein :

- la commission du livre généalogique de l'Âne Bourbonnais ;
- la commission nationale d'approbation de l'Âne Bourbonnais.

a) **Commission du livre généalogique de l'Âne Bourbonnais**

1) Composition

La commission du livre généalogique de l'Âne Bourbonnais se compose de 7 représentants de l'association française de l'âne bourbonnais, dont un président, nommés par le conseil d'administration parmi les membres de l'association pour 3 ans.

Les membres de la commission doivent être à jour de cotisation au 31 mars de chaque année ou à défaut il sera considéré comme démissionnaire.

Le président de l'association est également membre de la commission.

Sur l'initiative du président de la commission, cette dernière peut s'adjoindre d'experts avec voix consultatives.

2) Mission

La commission du livre généalogique de l'Âne Bourbonnais est chargée :

- a) de définir les objectifs de sélection et le programme de sélection de l'âne Bourbonnais ;
- b) de valider avec l'IFCE la convention de délégation pour la gestion de l'enregistrement des animaux dans la base de données centrale, l'émission de leur document et la certification de leur parenté ;
- c) de réaliser le contrôle de performance ;
- d) de tenir à jour la liste des personnes habilitées à juger les animaux et de définir les modalités d'habilitation des personnes intervenant dans le contrôle de performance de l'âne Bourbonnais ;
- e) de désigner annuellement les membres de la commission nationale d'approbation.

3) Règles de fonctionnement

La commission se réunit à la demande de son président ou du tiers de ses membres. La convocation écrite est adressée aux membres de la commission au moins 7 jours avant la date de la réunion par voie postale ou électronique.

La commission peut se réunir physiquement et/ou en distanciel.

Si ses décisions ou recommandations ont un caractère public, les délibérations sont confidentielles.

La commission peut valablement délibérer, pour toute question inscrite à l'ordre du jour, si au moins 4 membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité simple, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité.

La commission peut déléguer certains de ses membres pour la représenter pour l'exercice de ses missions.

Les membres non excusés qui n'auront pas assisté à trois réunions consécutives seront considérés comme démissionnaires.

b) Commission nationale d'approbation

1) Composition

La commission nationale d'approbation est composée d'au moins 2 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) de l'Association Française de l'Âne Bourbonnais nommés par la Commission du Livre Généalogique de l'Âne Bourbonnais et choisis dans la liste des personnes habilitées à juger les animaux, dont le Président de la Commission du Livre Généalogique de l'Âne Bourbonnais.

Un représentant de l'IFCE peut être invité en tant qu'expert.

2) Missions

La commission nationale d'approbation examine les sujets éligibles. Elle statue sur les demandes d'inscription à titre initial. Elle prononce l'approbation des baudets et la confirmation des femelles ou leur ajournement.

2- Présentation de la race et de son programme de sélection

Race : Âne Bourbonnais	
Historique	<p>L'âne Bourbonnais puise ses origines dans la province bourbonnaise, berceau des ducs de Bourbon.</p> <p>La province Bourbonnaise est composée de l'actuel département de l'Allier, d'une partie du Cher nommée le Boischaut, effleure la partie nord du Puy de Dôme ainsi qu'une petite bande à l'extrême sud de la Nièvre.</p> <p>Fin du 19ème et début du 20ème siècle, la densité asine très importante est aussi liée à une certaine catégorie sociale : celle des métayers et petits fermiers. Sa taille moyenne et la robustesse de ses membres ont valu à l'âne Bourbonnais d'être utilisé pour les travaux agricoles ; il assure les tâches de petits labours, hersage et fenaison des lopins de terre ainsi que l'entretien de la vigne. Ces activités l'on modelé en lui donnant un aspect solide et bien équilibré.</p> <p>Outre le secteur agricole, l'âne est impliqué à chaque moment de la vie quotidienne. Bien souvent attelé, il était le seul moyen de transport : pour la laitière livrant ses bidons de lait, la fermière se rendant au marché vendre ses légumes. L'hiver nous le retrouvions au coin de la rue, compagnon favori du marchand de marrons ou effectuant les livraisons du charbonnier.</p> <p>Un domaine où il fut précurseur et déjà bien présent : le tourisme ! En outre, Vichy, grande station thermale du début du 20ème siècle, proposait à ses curistes la visite de la ville et ses parcs en voiture menée par notre âne.</p> <p>L'âne Bourbonnais reste aujourd'hui un acteur constant de la vie quotidienne : compagnon de travail agricole et urbain, de thérapie, ou de loisirs.</p>
Livre généalogique	<p>Depuis 2002</p> <p>Le livre généalogique français de l'Âne Bourbonnais constitue le livre généalogique d'origine de la race.</p>
Caractéristiques principales de la race	<p>Calme et patient, il est facile à éduquer et est également adapté à la traction, c'est aussi un âne rustique et solide et porteur.</p> <p>Les principales caractéristiques physiques recherchées qui font l'homogénéité de la race et qui constituent la base du standard présenté dans ce même document sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'ossature, qui doit être forte surtout pour les baudets ; la taille (voir standard de race) ; la couleur de la robe (voir standard de race).
Zone géographique du programme de sélection	<p>Pays d'origine : France</p> <p>Applicable en France, pas d'extension à ce jour</p> <p>Le bassin de race se situe en Auvergne-Rhône-Alpes et plus particulièrement dans l'Allier, une partie du Cher nommée «le Boischaut», effleure la partie nord du Puy-de-Dôme ainsi qu'une petite bande à l'extrême sud de la Nièvre.</p>

3- Standard de la race

1) **TAILLE à 3 ans** : 1m20 à 1m35

Une tolérance peut être admise pour les animaux présentant un type et une conformation excellents.

2) **ROBE** : Bai (toute nuance acceptée), « chocolat » avec bande cruciale dite « Croix de Saint- André »

Ventre blanc ou clair incluant l'ars, l'aine et l'intérieur des postérieurs.

Sont appréciés sans être obligatoires, une crinière droite, les poils courts et la robe brillante, de couleur uniforme avec éventuellement des zébrures sur les membres.

3) **TETE** : Chanfrein rectiligne, arcades saillantes, contour des yeux clair parfois cerné de roux, paupières soulignées.

Front droit, bout de nez gris clair parfois cerné de roux.

4) **OREILLES** : Longues, orientées verticalement, de la couleur de la robe

5) **ENCOLURE** : Forte, implantée à mi-corps, bien dirigée et équilibrée avec la tête

6) **MEMBRES** : Solides et osseux aux articulations marquées. Ils sont musclés, l'avant-bras fourni et le canon court

7) **DOS** : Rectiligne et musculeux

8) **ARRIERE-MAIN** : Solide, ronde ou déclive.

Queue assez longue.

9) **SABOTS** : Sabot droit, talon marqué.

Défauts rédhibitoires : Absence de bande cruciale, malformation ou défaut pouvant être transmissible.

4 - État des lieux du cheptel et des éleveurs

I/ Éleveurs :

En France

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2022
NB PROPRIETAIRES ANESSES ACTIVES	14	7	7	9	12	9	12
NB NAISSEURS	9	10	4	5	8	6	6
NB DE NAISSANCES	17	19	10	12	12	19	14

La répartition des éleveurs est de 49% dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (30% dans l'Allier), les départements limitrophes de l'Allier (18-58-23-36) comptent 13% des éleveurs.

Les naisseurs se situent principalement en Auvergne.

Le nombre de naissances restent stables sur les 6 dernières années pour un nombres d'éleveurs relativement équivalents.

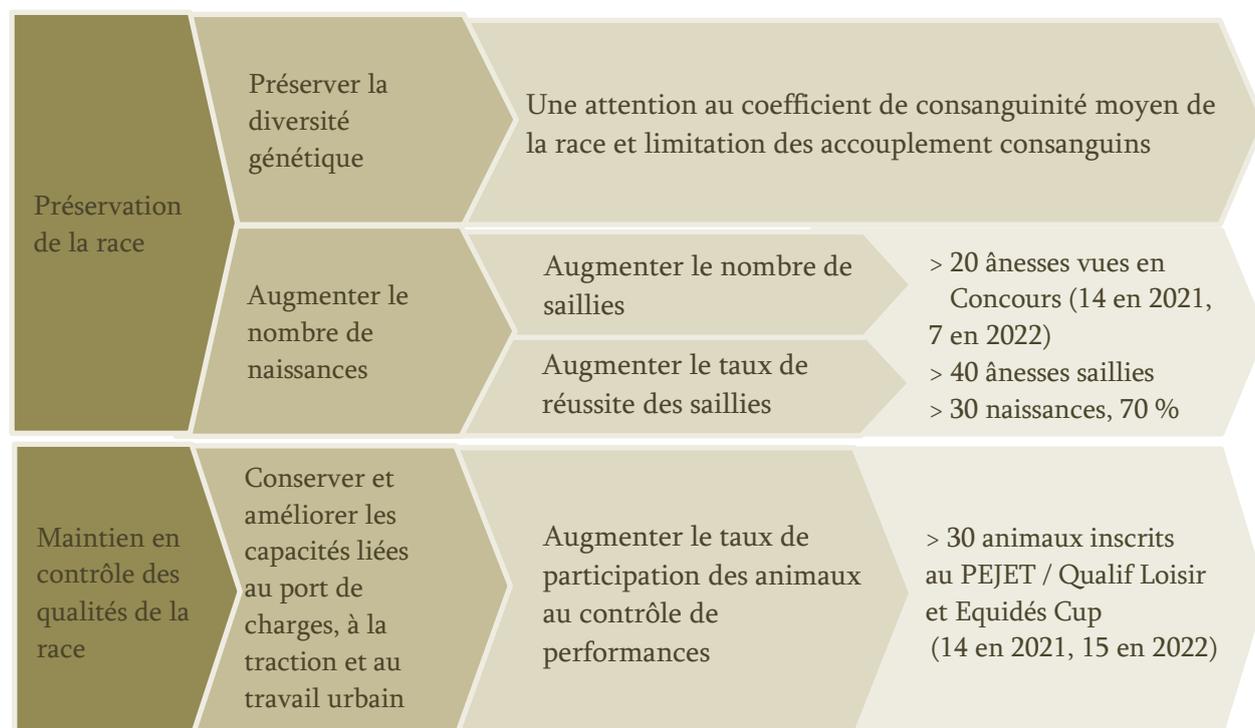
II/ Cheptel reproducteur :

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2022
NB BAUDETTS ACTIFS	5	5	5	6	6	6	8
NB POULINIÈRES ACTIVES	25	21	23	24	33	28	28
NB DE NAISSANCES	17	19	10	12	12	19	14

La majorité des baudets se situent en Auvergne (Allier et Puy de Dôme) comme les poulinières actives. Pour un nombre de poulinières actives stables, le nombre de baudets a augmenté permettant d'améliorer la variabilité génétique de la race. L'association reste active pour inciter à la reproduction et trouver de nouvelles souches génétiques.

5- Objectifs et mise en œuvre

I/ Objectifs et indicateurs à l'horizon 2026



II/ Actions mises en œuvre :

a) Moyens

Afin d'atteindre ces objectifs, l'association s'appuie principalement sur ses adhérents et leurs cotisations. Elle bénéficie de l'appui de l'IFCE (voir présentation de l'organisme de sélection). L'Association bénéficie également du soutien de la Région AURA et du Département de l'Allier.

b) Actions mises en œuvre pour l'augmentation du nombre d'éleveurs et d'utilisateurs

Présence sur un maximum de manifestations (ex : SIA, Tech&Bio, Sommet de l'élevage de Cournon, Foire aux ânes diverses et salon du Cheval, ...) afin de promouvoir l'élevage de l'âne bourbonnais auprès des jeunes et/ou futurs agriculteurs mais également auprès des municipalités ou prestataires dans le cadre du travail urbain.
Une réflexion est en cours concernant la sensibilisation du public à l'utilisation de l'âne bourbonnais afin d'accroître la demande d'utilisation des ânes auprès des particuliers et structures diverses (campagne publicitaire via les réseaux sociaux ou autre support), intervention et/ou démonstration dans les lycées agricoles et Maisons Familiales Rurales, partenariat avec des écoles, proposition de stages chez les éleveurs.

c) Actions mise en œuvre pour l'augmentation du nombre d'ânesses saillies et la préservation de la diversité génétique

Afin de conserver la diversité génétique, nous envisageons d'augmenter le nombre d'individus inscrits à titre initial, présentant un intérêt pour la race d'un point de vue morphologique que pour ses aptitudes au travail.
Un travail de recensement des animaux inscrits au livre généalogique est en cours afin de favoriser la mise à la reproduction d'ânesses représentant un intérêt majeur pour la race du fait de leur ascendance.

Les membres de l'Association s'appuient sur l'outil Cupidon pour raisonner les accouplements

L'Association a augmenté la politique d'encouragement pour les ânesses suitées en 2023 et suit les ânesses à partir de 1 an via le concours National de race et les épreuves PEJET Travail, Caractérisation et Modèle et Allures.

d) Actions mises en œuvre pour l'augmentation du taux de réussite des saillies

Il est envisagé de proposer un accompagnement des étalonniers aux différentes techniques de monte pour un meilleur taux de réussite des saillies, l'intervention d'un référent de l'IFCE est souhaitée.

L'Association conseillera aux propriétaires d'ânesses saillies de réaliser des échographies afin de sécuriser la saillie mais aussi de prévenir des difficultés de gestation ou de mise bas.

e) Actions mises en œuvre pour l'augmentation du taux de participation au contrôle de performance

Il est envisagé d'organiser des concours en dehors du berceau de race dans le but de toucher un maximum d'éleveurs. L'organisation d'Equidés cup et de Qualification Loisir reste un levier important pour inciter les éleveurs quel que soit leur activité (utilisateurs de loisir ou professionnel) à présenter leurs animaux aux épreuves qui les intéressent le plus (bât pour les loueurs d'ânes ou randonneurs, traction pour les prestataires de service en maraichage ou maraicher, etc...).

f) Programme de sélection

L'association a mis en place des objectifs de sélection et des épreuves pour contrôler la performance des animaux reproducteurs.

1) Objectifs de sélection

Objectifs de sélection	
Port de charges	Traction

2) Critères de sélection des reproducteurs

a) baudets

Caractère évalué	Critère recherché	Méthodes d'évaluation
Ossature	Forte	Examen M&A Mesure du tour de genou
Tension du dos	Tendu	
Longueur du dos	Court	Toisage
Taille	Conforme au standard de la race et toise au minimum 125cm	
Aptitudes au travail	Calme et docile en situation de travail, suit volontairement son meneur dans ses déplacements et franchissement d'obstacles en main	Épreuve d'Éducation et/ou Épreuve Travail en main Et/ou Concours épreuve

b) ânesses

Caractère évalué	Critère recherché	Méthodes d'évaluation
Ossature	Forte	Examen M&A Mesure du tour de genou
Tension du dos	Tendu	
Longueur du dos	Court	Toisage
Taille	Conforme au standard de la race	

L'association organise au moins un concours par an, au cours duquel a lieu la commission d'approbation. Seuls les animaux approuvés sont autorisés à reproduire dans la race (voir règlement du livre généalogique).

Les modalités d'examen des animaux par la commission nationale d'approbation sont précisées dans le règlement des concours de l'association.

Examen M&A :

Un animal est qualifié avec une note globale supérieure ou égale à 60/100. Une note inférieure à 5 dans l'un des 10 éléments de la grille occasionne l'ajournement immédiat de l'animal.

Aptitude au travail :

Tout candidat doit obtenir une note d'au moins 40 points sur 60 au concours épreuve ou avoir validé son PEJET 2 ou 3 ans.

3) Caractérisation

La diversité génétique des reproducteurs mâles est également caractérisée via l'IFCE. Cette donnée est communiquée via Cupidon (<https://cupidon.sfet.fr/>), ce qui permet d'informer les éleveurs sur l'originalité et la diffusion du patrimoine génétique de chaque mâle approuvé.

Exemples d'indicateurs diffusés par Cupidon :

- coefficient d'originalité,
- nombre total de produits,
- nombre de produits reproducteurs,
- % des saillies dans la race (N-1 et N-1 à N-3).

Par ailleurs, tous les animaux inscrits au livre généalogique de l'Ane Bourbonnais sont encouragés à participer au Parcours d'Excellence du Jeune Équidé de Travail (PEJET) afin de :

- compléter la caractérisation des reproducteurs, utile aux éleveurs pour le raisonnement des accouplements,
- réaliser une évaluation collective des animaux.

Caractérisation des animaux inscrits au livre généalogique de la race		
Caractère évalué	Critère	Méthodes d'évaluation*
Ossature	Forte	Pointage
Tension du dos	Tendu	
Longueur du dos	Court	
Taille	Conforme au standard	
Caractère	Docile	Test de tempérament simplifié Epreuve d'éducation 2 ans
Aptitudes à la traction	Calme et docile en situation de travail. Marche volontairement devant son meneur dans ses déplacements et franchissement d'obstacles aux longues rênes.	Épreuve Travail à pied 2 ans Épreuve traction 3 ans Épreuve attelée 3 ans
Aptitudes au portage	Capable de porter une charge sur un parcours avec franchissement d'obstacles, dans le calme en écoutant les indications de son meneur.	Épreuve Travail en main 2 ans Épreuve bâchée 3 ans
Aptitudes montées	Calme et docile au montoir et au franchissement d'obstacles	Epreuve montée 3 ans

* <https://www.equides-excellence.fr/>

g) Contrôle des accouplements consanguins via Cupidon

Cupidon (<https://cupidon.sfet.fr/>), déjà cité précédemment, permet également, grâce à un système de recommandations, un conseil aux propriétaires de femelles qui permet d'éviter un certain nombre d'accouplements consanguins. Ce contrôle est effectué par simple sensibilisation des éleveurs qui gèrent eux-mêmes le raisonnement de leurs accouplements, en les informant des possibilités de croisements non consanguins pour leurs reproductrices.

6 - Règlement du livre généalogique

Article 1

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription au Livre Généalogique de l'Âne bourbonnais. Il est établi par la commission du Livre Généalogique et s'applique à tous les éleveurs participant au programme de sélection de l'Âne bourbonnais.

L'Association de l'Âne Bourbonnais est chargée de l'application du présent règlement.

Cependant, les missions d'identification, d'enregistrement et de certification des origines, ainsi que la tenue matérielle du livre généalogique, sont confiées, par délégation, à l'établissement public « Institut Français du Cheval et de l'Équitation » (IFCE) (voir point 6).

Pour le contrôle de performance, l'association française de l'âne bourbonnais assurera la mise en œuvre de son contrôle de performance (voir point 7).

Article 2

Le Livre Généalogique de l'Âne Bourbonnais est composé d'un livre unique où sont inscrits les sujets conformes au standard de la race et les sujets présentant un intérêt génétique particulier pour la conservation de la race.

Le Livre Généalogique de l'Âne Bourbonnais comprend :

- 1- Un répertoire des Animaux reproducteurs mâles
- 2- Un répertoire des animaux reproducteurs femelles
- 3- Un répertoire des Produits

Les inscriptions au répertoire des Produits se font au titre de l'ascendance ou à titre initial.

Les inscriptions aux répertoires des animaux reproducteurs se font selon les modalités décrites dans la suite du règlement.

La liste des animaux inscrits au livre généalogique de l'âne bourbonnais est disponible sur l'interface de consultation de la base de données centrale sanitaire et zootechnique des équidés tenue par l'IFCE : <https://infochevaux.ifce.fr>

Article 3

Inscription au titre de l'ascendance

1) Sont inscrits automatiquement à la naissance au LG tous les produits :

- a) issus
 1. d'un baudet approuvé et autorisé selon les conditions fixées à l'article 5.
 2. d'une ânesse âgée d'au moins 3 ans l'année de la saillie, inscrite au répertoire des animaux reproducteurs femelles confirmée selon les conditions fixées à l'article 6.
- b) ayant été déclarés à l'IFCE dans les 15 jours qui suivent leur naissance.
- c) ayant eu leur signalement relevé sous la mère et avant le 31 décembre de l'année de naissance par un identificateur.
- d) ayant fait l'objet d'une identification électronique conformément à la réglementation.
- e) ayant reçu un nom dont la première lettre correspond à l'année de naissance, « M » en 2022.
- f) immatriculés et enregistrés au fichier central des équidés qui leur délivre un document d'identification et une carte d'immatriculation.
- g) ayant fait l'objet d'un contrôle de filiation compatible avec les ascendants déclarés.

2- Peuvent être inscrits au Livre Généalogique de la Race de l'Ane Bourbonnais sur demande de leur propriétaire, adressée à l'Association Française de l'Ane Bourbonnais, les animaux portant la seule appellation « origine Constatée », d'une saillie déclarée et du fait de l'inscription de leur mère postérieurement à leur propre immatriculation.

Un contrôle de filiation compatible avec les ascendants déclarés est demandé.

La commission se réserve le droit de demander la présentation de l'animal lors d'une commission d'approbation.

Article 4 **Inscription à titre initial**

1- Animaux concernés :

Les animaux portant la seule appellation « Ane » « origine constatée » ou « origine non constatée »

- a) Être âgé d'au moins 3 ans au moment de la commission d'approbation.
- b) Être identifiés conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur et enregistrés auprès de la base de données centrale sanitaire et zootechnique des équidés tenue par l'IFCE.
- c) Toiser au minimum 120cm.
- d) Avoir leur génotype déterminé pour les femelles et les mâles entiers.
- e) Avoir reçu un avis favorable de la Commission Nationale d'Approbation ayant examiné les points détaillés dans le règlement des concours de l'Association Française de l'Ane Bourbonnais.

2- Procédure d'inscription :

Le propriétaire doit faire la demande d'inscription auprès de l'Association Française de l'Ane Bourbonnais.

L'animal doit faire l'objet d'une identification électronique selon des modalités conformes à la réglementation.

L'Animal doit être présenté à la commission nationale d'approbation dans les conditions figurant dans le règlement des concours de l'Association Française de l'âne bourbonnais.

La commission nationale d'approbation inscrit au Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais les animaux strictement conformes au standard de la Race Ane Bourbonnais et les animaux qui présentent un intérêt particulier pour la conservation de la race, avec la possibilité de représenter une seule fois le sujet à la commission en cas d'ajournement un an au moins après le premier examen.

Article 5 **Approbation des baudets**

Pour être approuvé, pour produire au sein du Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais, les candidats baudets doivent :

- a) Être inscrits au Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais.
- b) Être âgé d'au moins 3 ans au moment de la commission d'approbation.
- c) Être identifiés conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur.
- d) Toiser de 125cm à 135cm pour produire dans la race bourbonnaise, une tolérance dans la taille haute est admise pour les animaux présentant un type et une conformation excellents.
- e) Avoir leur génotype déterminé.
- f) Avoir reçu un avis favorable de la Commission Nationale d'Approbation ayant examiné les points détaillés dans le règlement des concours de l'Association Française de l'Ane Bourbonnais.

- g) Avoir satisfait au concours épreuve selon les modalités détaillées dans le règlement des concours de l'Association Française de l'Ane Bourbonnais ou avoir validé un concours d'utilisation.

Les baudets approuvés sont inscrits dans le répertoire des animaux reproducteurs mâles, ils restent également inscrits dans le répertoire des produits. Afin d'être autorisés à reproduire et obtenir des cartes de saillie, les baudets doivent être chaque année à jour de leur carte d'immatriculation.

Article 6 **Confirmation des ânesses**

Pour être confirmées pour produire au sein du Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais, les ânesses doivent :

- a) Être inscrites au Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais.
- b) Être âgé d'au moins 3 ans.
- c) Être identifiés conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur.
- d) Avoir leur génotype déterminé.
- e) Avoir reçu un avis favorable de la Commission Nationale d'Approbation ayant examiné les points détaillés dans le règlement des concours de l'Association Française de l'Ane Bourbonnais.

Une ânesse inscrite au LG de l'âne bourbonnais antérieurement au 31/12/2025 est automatiquement confirmée, son génotype doit être déterminé pour les naissances 2026.

Les ânesses confirmées sont inscrites dans le répertoire des animaux reproducteurs femelles, elles restent également inscrites dans le répertoire des produits.

Article 7 **Techniques de reproduction**

Les produits issus de monte naturelle (en liberté, en main) sont inscriptibles au Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais.

Les produits issus d'insémination animale sont inscriptibles au Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais.

Les produits issus de l'utilisation de transfert d'embryons sont inscriptibles au Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais.

Aucun produit né d'une technique de reproduction par clonage ne peut être inscrit au Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais.

Article 8

Les examens d'animaux, l'instruction de dossier individuel, l'inscription à titre initial, l'approbation des baudets et la confirmation des ânesses peuvent se faire à titre onéreux, ainsi que les inscriptions aux concours épreuves, au profit de l'Association Française de l'Ane Bourbonnais selon un barème établi chaque année par le Conseil d'Administration de l'Association Française de l'Ane Bourbonnais.

7- Identification, enregistrement des animaux et certification de la parenté

L'Association Française de l'Âne Bourbonnais délègue à l'IFCE la tenue matérielle du livre généalogique et la certification de l'appartenance à la race bourbonnaise.

Tous les animaux font l'objet d'une identification de terrain réalisée par un vétérinaire ou un agent IFCE autorisé. Elle consiste à apposer un transpondeur dans l'encolure, effectuer le relevé des marques naturelles et, le cas échéant, à effectuer un prélèvement sanguin.

Les ânes bourbonnais sont accompagnés par un document d'identification émis par l'IFCE en tant qu'organisme délégataire dans le cadre des dispositions du Règlement d'exécution UE 2021/963 et enregistrés auprès de la base de données centrale sanitaire et zootechnique des équidés, tenue par l'IFCE. Ce dernier établit également une carte d'immatriculation pour les produits nés en France.

L'IFCE assure également la certification de leur parenté. Les pedigrees sont consultables sur <https://infochevaux.ifce.fr/>

Ces missions sont décrites de manière détaillée dans le cahier des charges de l'IFCE relatif à l'identification, l'enregistrement et la certification des origines des équidés, établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Celui-ci est téléchargeable en cliquant sur le site de l'IFCE. A la date du 16 novembre 2022, le lien est le suivant :

<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/infos-tarifs-sire/informationsjuridiques/>

8- Mise en œuvre du contrôle de performances

I/ contrôle de performances :

L'Association Française de l'Âne Bourbonnais assure la mise en œuvre de son contrôle de performances.

Elle pourra cependant déléguer la mise en œuvre de son contrôle de performances à un organisme tiers agréé par le ministère en charge de l'Agriculture en tant qu'organisme tiers chargé du contrôle des performances

L'Association Française de l'Âne Bourbonnais est notamment chargée du recueil des données de performance.

Ce recueil s'effectue le cahier des charges du Parcours d'Excellence du Jeune Équidé de Travail (PEJET) : <https://www.equides-excellence.fr/page/reglements-des-circuits-sfet>, il pourra également s'effectuer par l'intermédiaire d'un autre outil si nécessaire.

Les données recueillies sont archivées puis transférées à l'IFCE pour stockage et analyse suivant les demandes de l'OS.

L'Association française de l'âne bourbonnais diffuse également les données sous la forme suivante :

- Pour chaque équidé un document récapitulatif, le Passeport Excellence, est disponible sur le site Équidés&Excellence (<https://www.equides-excellence.fr/>) dans l'espace éleveur.

- De plus, toutes les participations, tous les résultats et qualifications obtenus par l'équidé sont visibles sur le site Équidés&Excellence.

L'OS a en charge les analyses qui lui permettront de contrôler les critères de sélection mis en place pour la race. Il peut déléguer l'analyse de la base si besoin à un tiers ou à l'IFCE pour toutes analyses spécifiques en fonction des besoins de son programme de sélection.

II/ Organisation du contrôle de performances :

L'Association Française de l'Âne Bourbonnais est à la fois :

-un organisme de sélection gérant la mise en œuvre de son contrôle de performance soit directement soit en déléguant à un organisme tiers agréé par le Ministère chargé de l'Agriculture pour la mise en œuvre du contrôle de performances,

-un organisateur de concours (ces concours peuvent comporter des épreuves ouvertes à d'autres races).

a) Rôle de la commission du livre généalogique

1) La commission du livre généalogique définit :

- les objectifs de sélection du programme de sélection de l'âne bourbonnais,
- le règlement du livre généalogique de l'âne bourbonnais,
- les critères de sélection et le règlement des concours de l'association de l'âne bourbonnais (grilles et modalités pour l'examen des animaux, éventuelles épreuves spécifiques).

2) Elle organise la formation des juges pour les épreuves de modèle et allures de l'âne bourbonnais et tient à jour la liste de ceux aptes à juger.

Elle organise les sessions de formation comprenant une partie théorique et une partie pratique avec le jugement de différents animaux de la race âne bourbonnais. En fonction du jugement réalisé par le stagiaire, elle le valide ou non en tant que juge Modèle et Allures.

3) Elle valide et choisit les épreuves pour le contrôle de performances.

4) Elle valide :

- les épreuves proposées par les autres organisateurs de concours pour l'âne bourbonnais,
- les dates et lieux d'intervention de la commission nationale d'approbation.

b) Rôle du conseil d'administration

1) Le conseil d'administration de l'Association Française de l'Âne Bourbonnais définit, en accord avec la réglementation, les modalités de participation au programme de sélection (droits et obligations des éleveurs mentionnés dans le règlement intérieur de l'association).

2) Il mandate les membres de l'association pour l'organisation des concours d'élevage.

c) Rôle de la commission nationale d'approbation

La commission nationale d'approbation se déplace sur les concours et lieux de rassemblement validés par la commission du livre généalogique afin d'examiner les animaux candidats à la reproduction ou à l'inscription au livre généalogique. Elle valide ou ajourne les demandes.

d) Rôle de l'OS ou de l'organisme tiers de contrôle de performances en cas de délégation

1) L'association française de l'âne bourbonnais utilise le site Équidés&Excellence ou tout autre outil à sa disposition, qui permet :

- d'inscrire les animaux au contrôle de performances et récolter les frais d'engagement,
- d'éditer les registres d'élevage des rassemblements,
- d'éditer les programmes,
- de récolter, stocker et transmettre les données du contrôle de performance.

2) L'Association française de l'âne bourbonnais ou tout organisme tiers délégué par l'OS définit :

- le tarif de base de la participation au contrôle de performances (Parcours d'Excellence du Jeune Équidé de Travail),
- le règlement général des concours organisés dans le cadre du PEJET,
- le règlement des épreuves de travail, pointage et TTS non spécifiques à la race.

3) L'Association française de l'âne bourbonnais ou tout organisme tiers délégué par l'OS forme et suit les officiels aptes à :

- organiser un concours,
- présider un jury,
- juger les épreuves de travail, pointage et TTS.

4) L'Association française de l'âne bourbonnais ou tout organisme tiers délégué par l'OS assure les commissions de discipline en cas de litige lié à l'utilisation de son parcours de contrôle de performances.

5) L'Association française de l'âne bourbonnais ou tout organisme tiers délégué par l'OS intègre les données de contrôle de performance de la race Âne bourbonnais dans les analyses interraciales réalisées pour le collectif.

III/ Description du contrôle de performances :

a) Vérification d'identité

Avant chaque épreuve, l'identité des animaux est vérifiée par lecture de la puce.

b) Juges

Selon les épreuves, les juges chargés du contrôle des performances sont :

- soit issus du corps d'officiels d'un organisme tiers délégué par l'OS,
- soit formés et validés par l'association française de l'âne bourbonnais (épreuves de modèle et allures).

c) Épreuves

DESIGNATION	ANIMAUX CONCERNES	DESCRIPTION	GRILLE	UTILISATION DES DONNEES
Modèles et allures	-Mâles, femelles et hongres de 1 an, 2 ans et 3 ans -Femelles suitées de 4 à 18 ans -Femelles non suitées de 4 à 10 ans	Présentation en main, à l'arrêt, au pas et au trot. 10 postes évalués par un juge formé par l'OS (chacun noté sur 10 en fonction de l'adéquation au standard de la race)	Grille spécifique Âne bourbonnais*	- Sélection des animaux reproducteurs - Inscription à titre initial - Sélection réalisée par les éleveurs - Orientation - Valorisation - Commercialisation
Tests de Tempérament Simplifiés	Mâles, femelles et hongres de 1 an	Les animaux sont soumis à 6 tests permettant à un observateur TTS d'évaluer leur tempérament inné : -toisage -sensibilité tactile -test en liberté dans un paddock -faire le tour d'un objet inconnu -marcher sur une surface inconnue -test de soudaineté (ouverture de parapluie)	Grille PEJET**	- Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation inter-raciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation
Pointage	Mâles, femelles et hongres de 2 ans et 4 ans	32 mesures et 26 postes évalués par un pointeur formé (échelle de 0 à 10 entre deux extrêmes)	Grille PEJET**	- Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation inter-raciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation

Éducation	Mâles, femelles et hongres de 2 ans	L'animal est soumis à une série de tests : - Monter dans un van ou un camion - Descendre - Rester calme à l'attache quand le meneur s'éloigne hors de la vue - Céder les hanches de chaque côté - Prendre les 4 pieds, les curer, tapoter la sole - Panser partout jusqu'au boulet - Équiper d'un tapis, d'une selle ou d'un surfaix ou d'un bât, sangler - Marcher en main dans le calme (aller /retour sur environ 15 m) - Rattacher et ôter le matériel	Grille PEJET**	- Concours épreuve destiné à la sélection des mâles reproducteurs - Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation interraciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation
Travail à pieds	Mâles, femelles et hongres de 2 ans	L'attitude de l'animal est évaluée sur un parcours aux longues rênes, au pas, composé des figures suivantes : - Départ piste à main gauche - Arrêt de 10 secondes - Cercle à main gauche (10 mètres de diamètre) - Diagonale et allongement au pas entre 2 portes - Cercle à main droite (10 mètres de diamètre) - Slalom entre 5 cônes à 5 mètres - Doubler et ligne droite sur environ 25 m - Arrêt final et salut	Grille PEJET**	- Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation interraciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation
Travail en main	Mâles, femelles et hongres de 2 ans	L'attitude de l'animal est évaluée sur un parcours en main, au pas, composé des obstacles suivants : - Franchissement d'une barrière/porte (ouverture et fermeture) - Reculer en main - Franchissement à travers (rideau rubalise, lanières, branchages...) - Franchissement au sol (bâche, moquette, matelas, bidet...) - Franchissement par-dessus (barres, tronc, contre-haut...) - Test sensoriel : couloir matérialisé 4 m de long à franchir à chaque main, avec source sonore, sirène, parapluie ...	Grille PEJET**	- Concours épreuve destiné à la sélection des mâles reproducteurs - Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation interraciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation
Épreuve de bât	Mâles, femelles et hongres de 3 ans	L'attitude de l'animal est évaluée sur un parcours en main, au pas, composé des obstacles suivants : - Ouverture, franchissement, fermeture d'une porte ou d'une barrière - Reculer - Franchissement au sol (bâche, matelas, moquette,	Grille PEJET**	- Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation interraciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation

		gué....) -Franchissement par-dessus (hauteur max 40 cm) -Slalom -Chicane ou double U -Bordure maraichère -Talus naturel ou pont artificiel -Immobilité dans un cercle L'animal est équipé d'un bât chargé.		
Épreuve de traction	Mâles, femelles et hongres de 3 ans	L'animal effectue un parcours défini en tirant un traineau chargé : -1 ^{er} chargement : 20 kg -2 ^{ème} chargement : 20 kg -3 ^{ème} chargement 40 kg	Grille PEJET**	- Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation inter-raciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation
Épreuve d'attelage	Mâles, femelles et hongres de 3 ans	L'animal attelé effectue un parcours défini composé des difficultés suivantes : -Arrêt, départ progressif au trot -Cercle à main gauche au trot -Bordure maraichère au trot -Serpentine (4 portes) au trot -Bordure en L au pas -Modification du sol au trot -Reculer 1 foulée -Bordure maraichère au pas -Diagonale avec allongement au trot -Cercle à main droite du pas.	Grille PEJET**	- Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation inter-raciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation

*Voir règlement des concours

**Voir règlement du PEJET

<https://www.equides-excellence.fr/page/grilles-de-notation>

d) Contrôle des médicaments

Le règlement général des circuits PEJET prévoit la possibilité de contrôler la médication des animaux en cas de besoin pour garantir la fiabilité du contrôle de performances et le bien-être des animaux. Cependant, aucun contrôle systématique n'est mis en place.

e) Enregistrement et stockage des données

Les données du contrôle de performances sont enregistrées par les juges dans la base de données du site Équidés et Excellence.

Les conditions d'utilisation et d'accès à ces données sont spécifiées sur le site Equidés et Excellence dans les mentions légales :

« Traitement des données personnelles

Toutes les informations vous concernant récoltées dans les formulaires disponibles sur ce site sont destinées à notre organisation.

RGPD: Pour modifier ou supprimer les données vous concernant, vous pouvez adresser une demande motivée par email à l'adresse suivante : contact.anebourbonnais@gmail.com, merci de joindre un justificatif d'identité à votre demande. »